

## Commune de THIZAY

Le 25 novembre 2015

### Réunion du conseil municipal Mercredi 02 décembre 2015 à 19 H

**Présents** : Mmes LEROY – MM ARRONDEAU – PAGE – Mmes LE CLAINCHE – MORIN – NICIER – MM COUTABLE – DUVEAU – FOLTZENLOGEL

Excusés : Mme LENOIR – M MOUTTE  
Secrétaire : Mme MORIN

Compte rendu du 12.11.2015 : adopté

#### Ordre du jour

Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale en Indre et Loire :  
Les conseillers municipaux disposent du projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

La proposition de l'Administration représente, pour notre secteur, le regroupement de 5 communautés de communes du pays du Chinonais :

- la CCCVL,
- la CC d'Azay le Rideau,
- la CC de Richelieu,
- La CC du Bouchardais
- La CC de Ste Maure de Touraine

Les conseillers reprennent les points évoqués le 12 novembre et commentent largement le document envoyé par la préfecture.

Pour compléter ces points, des informations sont apportées sur les votes que des conseils municipaux ont déjà effectués:

Rappel du calendrier : les conseils municipaux ont jusqu'au 12.12.2015 pour donner un avis. Au-delà de cette date, si le conseil ne s'est pas prononcé, son avis est réputé favorable.

Entre le 15.12 et le 31.12 l'ensemble des votes est transmis à la CDCI  
3 mois de réunions de discussion avec des possibilités d'amendements -> jusqu'au 31 mars 2016.

Le 31 mars 2016, le Préfet arrête les débats.

Jusqu'au 15 juin, le Préfet notifie aux collectivités les projets d'arrêtés de nouveaux **périmètres**

A partir du 15 juin, les collectivités auront 75 jours pour émettre un avis sur le projet de périmètre

Les votes repassent à nouveau devant la commission départementale

GOUVERNANCE : Lorsque les nouveaux périmètres seront adoptés, les conseils municipaux auront jusqu'au 15.12.2016 pour fixer la gouvernance  
L'arrêté définitif de fusion sera pris par le Préfet d'Indre et Loire avant le 31.12.2016.

MAIRIE  
4, rue de la Fontaine  
37500 THIZAY

Secrétariat ouvert :  
Lundi de 13h15 à 16h15  
Jeudi de 8h à 13h

☎ 02.47.95.90.27  
☎ 09.70.06.79.47  
EM : comunedethizay@wanadoo.fr

## VOTE A BULLETIN SECRET

Après avoir délibéré, le maire propose de procéder au vote à bulletin secret et propose la rédaction de la délibération de la façon suivante, compte tenu des remarques émises au cours de la réunion :

Si le résultat est positif = Il n'est pas nécessaire de motiver la délibération

Si le résultat est négatif : le maire propose d'ajouter des motivations.

→ Les conseillers :

éprouvent des difficultés :

pour interpréter le document présenté et

pour se projeter dans l'avenir, dans l'organisation d'une grande communauté de communes.

→ Craignent la perte de la proximité. Dans une communauté élargie, il serait important de conserver des pôles de proximité pour les habitants (Cinçais pour notre territoire).

→ Pensent que nous perdrons de la réactivité dans une grande structure.

→ Proposent dans une première étape, la fusion des communautés et des communes volontaires pour travailler ensemble.

→ Proposent en préalable à une fusion, la préparation par les communes volontaires, d'un projet de territoire.

→ S'inquiètent pour la mise en œuvre de la fusion compte tenu des délais très courts imposés par l'Etat.

→ La CCCVL est la plus intégrée, les conseillers demandent qu'il n'y ait pas de retour de compétences vers les communes.

→ Demandent la récupération des dotations aux communes rurales de l'ex rive gauche à compter de 2017 au lieu de 2018 (prendre la situation la plus favorable pour ces communes).

→ Proposent un référendum.

Les conseillers municipaux procèdent au vote :

9 votants

Contre 8

Blanc 1

### **Information** :

**PLUi** : la CCCVL doit prendre cette compétence du fait que la CCRGV avait mis en place un PLUi

**Consultation des sociétés d'assurances**. Choix d'un assureur pour un contrat au 01.01.2016.

Nous avons reçu deux offres :

LA SMACL (Crédit agricole)

GROUPAMA :

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : comunedethizay@wanadoo.fr
---	---	--

Après délibération : le conseil municipal retient l'offre de la SMACL

**Cimetière** : engagement de la démarche en vue de la reprise de concessions en état d'abandon.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour procéder à une reprise :

- La concession doit avoir plus de 30 ans.
- Aucune inhumation ne doit avoir été effectuée depuis au moins 10 ans.
- La concession n'est plus entretenue.

La procédure est longue (3 à 4 ans) :

Le procès-verbal constatant l'abandon est dressé en présence des descendants, s'ils sont connus. S'ils sont inconnus, le procès-verbal est dressé par le Maire et un Adjoint. Ce document est affiché à la mairie, à la porte du cimetière et à proximité de la tombe.

Après un mois d'affichage, la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté est adressée à la sous-préfecture.

3 ans après l'affichage du premier procès-verbal, un nouveau procès-verbal est établi afin de constater l'état de la concession.

Un mois après cette notification ou affichage, le conseil municipal doit se prononcer sur la reprise de la concession.

Le maire peut alors prendre l'arrêté de reprise de concession.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à engager la démarche

**Dotation d'équipement des territoires ruraux** : proposition de projet pour 2016 -> la première tranche d'aménagements de la place

Pour information : l'aide du conseil départemental pour les travaux d'investissement – depuis 3 ans, et chaque année les communes pouvaient bénéficier d'une subvention de 5 500 € (l'enveloppe globale était de 1.3 M€)

Les nouvelles mesures à partir de 2016 :

L'ex contrat départemental de développement solidaire devient le « **Fonds Départemental de Solidarité Rurale** » doté d'une enveloppe annuelle de 4 M€ répartis en 2 enveloppes

L'une basée sur la population, l'effort fiscal et le potentiel fiscal « inversé » ..... le montant sera supérieur à 5 500 € elle pourra être sollicitée chaque année sur présentation d'un projet d'investissement.

L'autre partie de cette enveloppe est réservée à des opérations plus importantes qui peuvent se dérouler sur 2 voire 3 exercices

**Loi NOTRe** : clôture du budget du CCAS (à la demande de la trésorerie).

**Convention ONF** : le conseil poursuit la convention avec l'ONF

La chorale : le 20 décembre à 15 H

Vu organisation avec le comité et la commission

Les vœux : le 8 janvier à 19 H – salle de l'école

**Prochain conseil : 11 janvier 2016 à 19 h**

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : comunedethizay@wanadoo.fr
---	---	--